

# CONCOURS PHOTO l'Oiseau sur sa Branche 2018

## Règlement et mode d'emploi

### **Article 1** : Organisateurs

Le café restaurant L'Oiseau sur sa branche organise son 1er concours photo.

### **Article 2** : Thème, forme et nature :

C'est un concours de photographies sur Saoû (le village) et le café restaurant l'Oiseau sur sa branche ;

Format d'image accepté:

- type de fichier jpeg
- dimension: 1600x900 paysage (+ ou - 100px)
- poids maximum du fichier : 200 Ko (= 1600 Kb)

Le concours est ouvert à tout type de photographies numériques (noir et blanc ou couleur).

### **Article 3** : Candidats

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur.

### **Article 4** : Modalités de participation

La participation requiert le dépôt de 3 photos maximum par participant sur le site de l'oiseau sur sa branche : sur le lien <http://saou-restaurant.fr/concours-photo> cliquer sur « Participer au concours » s'inscrire et télécharger la ou les images en une ou plusieurs fois ; celles-ci doivent être validées, elles ne seront donc pas visibles immédiatement.

Pour validation il est également demandé de transmettre le fichier original de chacune des photos à l'adresse [concours-photo@loizo.fr](mailto:concours-photo@loizo.fr): format jpeg inférieur à 10Mo.

- Tout participant s'engage à faire parvenir à l'organisateur des photographies dont il est lui-même l'auteur et qui n'ont pas été primées dans un autre concours. Aucun plagiat ne sera toléré.

Au cas où l'Oiseau sur sa branche récompenserait l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre l'organisateur, ce dernier se réserve le droit de se retourner à son tour contre le participant.

La participation est limitée à trois œuvres par personne.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 octobre 2018.

### **Article 5** : Processus de sélection

Deux sélections seront effectuées:

- Prix du public : 1er, 2nd et 3ème prix qui prendront en compte les notes obtenues sur le site [saou-restaurant.fr/](http://saou-restaurant.fr/) par les votes du public en ligne (de 0 à 10 cœur par photo, chaque internaute ayant droit à un vote pour chaque photographie déposée par les concourants)
- Un Prix spécial du Jury :

L'ensemble des photographies seront présentées au jury présidé par Thierry Chalancon et composé d'au moins 2 photographes professionnels et 2 représentants de l'oiseau sur sa branche.

### **Article 6** : Lots

Chaque participant se verra attribuer un lot.

Prix du public : 1er prix : repas pour 4 personnes à l'Oiseau sur sa Branche, boissons comprises.

2e prix : repas pour 2 personnes à l'Oiseau sur sa Branche, boissons comprises.

3e prix : repas pour 2 personnes à l'Oiseau sur sa Branche, hors boissons.

Prix du Jury : 1<sup>er</sup> et seul prix : Un week-end de rêve à Saoû (en inter-saison) pour la photo « first class » élue par le jury se composant de deux repas pour 2 personnes à l'oiseau sur sa branche, une nuit dans un gîte partenaire du concours de son choix (liste des gîtes partenaires disponible en 2018, avant le fin du concours).

Un bon de réduction de 10 euros à l'oiseau sur sa branche sera offert à tous les autres participants au concours.

Le comité d'organisation du concours se réserve toute latitude pour décerner des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière ou ne décerner aucun prix s'il juge la qualité des photos insuffisante.

Les résultats seront publiés sur le site [saou-restaurant.fr](http://saou-restaurant.fr) à la saint Narcisse au cours du mois d'octobre 2018 et les prix seront remis dans la foulée.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

**Article 7** : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

**Article 8** : Autorisation et responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Dans le cadre du concours, les concourants autorisent l'organisateur de manière exclusive à utiliser librement les photographies qui lui auront été adressées pour la sélection. Ces photographies pourront être publiées ; par ce règlement, le participant autorise expressément l'Oiseau sur sa branche organisateur à exploiter les photographies transmises dans le cadre du concours, sur les supports de communication de l'oiseau sur sa branche pour l'Internet et les réseaux sociaux notamment, à mettre les photographies en ligne sur Internet et notamment les réseaux sociaux, en particulier sur la page Facebook. Par ailleurs, ces photographies pourront être utilisées après le concours (menus, affiches, calendriers, page Facebook ou site de l'oiseau sur sa branche) Ces utilisations ne pourront lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

Les présentes dispositions emportent l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation convenue.

La participation au concours emporte autorisation du participant et/ou des représentants légaux de diffuser et exploiter selon les termes convenus aux présentes, les photographies. Le Participant autorise expressément l'Oiseau sur sa Branche à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées à l'occasion du concours.

**Article 9** : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concourants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date de clôture des inscriptions : 15 octobre 2018